

PUBLIER

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

A l'image des mandats successifs, nous souhaitons nous inscrire dans la continuité afin de permettre au public de pouvoir profiter pleinement des bords du lac.

Le rétablissement des servitudes est une démarche que nous souhaitons voir aboutir et pour laquelle nous poursuivrons le travail avec les services de l'Etat et les propriétaires fonciers.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

Oui, sans la moindre hésitation car c'est la loi !! j'ai évoqué ce point avec deux autres candidats, de Thonon et Evian pour que nous agissions ensemble sur ce dossier auprès de la Préfecture pour qu'elle remplisse son rôle régalien en prenant les arrêtés nécessaires avec le concours de la force publique si nécessaire. En coordination avec Thonon et Evian nous compléterons la part qui revient à notre commune.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Nous sommes bien évidemment favorables à engager une démarche conjointe avec les services de l'Etat pour contacter les propriétaires et engager une concertation.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

La réponse à cette question découle de la précédente. Dans un premier temps il nous faudra les décisions administratives de la préfecture. Cela étant réalisé nous ferons appliquer par les riverains leurs obligations d'entretien ou nous leur proposerons de nous substituer à eux en tout ou partie moyennant répartition financière des coûts.

La possibilité d'impliquer l'intercommunalité sur les questions d'entretien, de signalétique et d'aménagements de passerelles sera présentée en ce qui nous concerne à la CCPEVA, en liaison avec Evian et les communes riveraines jusqu'à St Gingolph

La police relève de l'autorité du maire : nous avons à Publier un littoral privilégié avec parcs, plages et bientôt village portuaire. Il est hors de question de laisser ces espaces se dégrader avec des comportements irresponsables et nous allons nous attaquer très vite aux premiers symptômes visibles : tags, chiens errants, déjections animales, barbecues sauvages... cela commencera par une période préventive à vocation pédagogique pour sensibiliser les promeneurs, puis si nécessaire nous sanctionnerons. Pour cela nous installerons des aires dédiées aux animaux et barbecues, et si nécessaire nous recourrons à la vidéo-protection. La police municipale sera rapidement développée pour pouvoir effectuer les contrôles indispensables.

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

S'agissant de la signalétique, de l'entretien et des passerelles, la CCPEVA assure déjà ce type de prestation avec les chemins de bords de Dranse.

Il paraît logique que la compétence puisse également s'exercer sur les sentiers de bords du lac.

S'agissant du pouvoir de police, les servitudes de marchepied se trouvant dans la bande littorale et relevant de la compétence de l'Etat il serait judicieux de leur laisser.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

Voir réponse 2

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Le littoral publiérain n'étant pas vraiment comparable au littoral maritime, nous ne pensons pas que cette mesure soit nécessaire.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

Voir réponse 2

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Votre association est légitime à participer aux réflexions et décisions en ce sens.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

L'association « le lac pour tous » sera consultée sur les questions relatives au lac, qu'il s'agisse du littoral, ou du projet de village portuaire lancé par l'actuelle municipalité. Toutes les idées émises sont utiles à étudier pour améliorer les projets en cours. D'une manière générale je suis très surpris de la très faible utilisation des potentialités du lac en termes d'échanges avec la Suisse voisine et de loisirs nautiques. J'ai également rencontré l'association des pêcheurs qui mérite d'être soutenue elle aussi.

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Nous souhaitons vivement d'aboutir à la continuité piétonne sur tout le littoral dans les meilleurs délais, mais compte tenu du nombre d'inconnus dans cette équation il serait utopiste d'avancer des objectifs réalistes.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

Nous avons un programme articulé en 5 axes :

- La mobilité : c'est l'urgence absolue car notre commune a connu une poussée immobilière trop forte sans que les infrastructures aient suivi, ce qui a des conséquences lourdes en matière de sécurité et de pollution
- La sécurité : sur les routes, sur les abords des espaces scolaires, sur les espaces protégés. Nous comptons développer la mobilité douce mais avec des normes de sécurité sérieuses, et avec une cohérence avec nos communes voisines, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent
- L'environnement : l'eau n'est pas une richesse inépuisable, il faut s'impliquer dès maintenant sur son captage, sur sa distribution et sur son traitement. Il nous faut également améliorer le ramassage des ordures et leur traitement, notamment en lançant le projet d'un nouvel incinérateur en intercommunalité en substitution de celui de Vongy qui émet des particules sur l'estuaire de la Dranse
- Le développement raisonnable : la commune s'est engagée ces dernières années sur un programme de constructions à marche forcée sous la pression de l'Etat. Il est indispensable de revenir à une politique de développement beaucoup plus lente et progressive.
- La solidarité intergénérationnelle : nous devons entreprendre une véritable politique de soutien en faveur de nos aînés en construisant une résidence sénioriale et un EHPAD pour permettre à nos aînés de demeurer sur la commune dans un cadre apaisant. De même nous devons développer un programme de crèches pour les plus jeunes. Ces mesures résultent de la politique excessive de constructions immobilières que nous

venons de connaître qui n'ont pas été accompagnées des infrastructures indispensables.

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Cette politique est au cœur de nos projets.

En effet, nous prévoyons un aménagement urbain entre le parc Maxima et le futur projet portuaire qui permettra la création, entre autre, d'une promenade au bord du lac.

Le village portuaire bénéficiera également de cônes de visibilité sur le lac et de promenades.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

OUI c'est l'attrait essentiel de notre commune. Et c'est l'un des leitmotiv de la population exaspérée par la fièvre du béton !!

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

En fonction des contraintes, techniques, topographiques et foncières, nous l'avons déjà réalisé et nous souhaitons le développer notamment au travers du projet de Via Rhôna.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

OUI, j'ai déjà répondu sur ce point

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Le franchissement de la Dranse par une passerelle mixte vélo piétons dans le cadre de la VIA RHÔNA :

Un dossier existe. Etes-vous disposé à réactiver ce dossier avec les 2 Communautés de Communes, la Ville de Thonon-Les-Bains et la Région pour finaliser ce dossier sur le prochain mandat ?

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Ce dossier n'est pas inactif et fait l'objet d'une coordination entre 2 projets : la Via Rhôna /mode doux et une liaison entre les zones d'Amphion et Thonon.

Ces 2 projets doivent être conduits de façon conjointe afin de réduire l'impact sur le milieu naturel et une bonne maîtrise des fonds publics.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

OUI, sans hésitation, j'ai déjà répondu à cette question

Poursuite du dossier du marchepied à l'Est de la Commune entre port et Pré-Curieux :

En mai 2018, une réunion en Mairie de Publier avait réuni des responsables de la DDT et de notre association. Un programme de démarches diverses avait été décidé en vue de l'application de la servitude du Port d'Amphion au Pré-Curieux. Ces démarches sont en cours mais sa réalisation tarde.

Pouvez-vous dès votre élection reprendre les contacts avec la DDT et fixer un échéancier pour l'effectivité de la servitude.

Réponse de M Xavier DECONCHE (liste « PUBLIER-AMPHION, nouvel horizon »)

Si nous sommes élus, nous souhaitons bien évidemment poursuivre ces démarches en y associant M. le Sous-Préfet de Thonon.

Réponse de M Jacques GRANDCHAMP (liste « Unis pour PUBLIER-AMPHION »)

OUI, sans hésitation

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Luce ARNOLD

Chantal BONNAZ

Jean-Luc CROCHET

Alain GAGNAIRE

Michèle HOTELIER

Jean-Paul LUGRIN

Claude MATHIEU

Sylvie VOIRE